

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur le site et de graves insuffisances dans la présentation des prétendues variantes d'implantations pour le projet.

En effet, Les contraintes identifiées en fonction des variantes paraissent totalement arbitraire et définies uniquement en fonction de l'objectif souhaité pour la variante retenue, en mentionnant des contraintes d'un niveau supérieur aux autres variantes pourtant avec des impacts très similaires.

On peut analyser le tableau des variantes proposé page 155/239 :

Thématiques	Composantes	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4 (finale)
	Nombre d'éoliennes ; longueur des pales	5 éoliennes ; 58,9 mètres	4 éoliennes ; 58,9 mètres	4 éoliennes ; 70 mètres	4 éoliennes ; 58,9 mètres
	Implantation	1 groupe de 3 éoliennes et 1 ligne de 2	2 lignes de deux éoliennes	1 groupe de 3 éoliennes et 1 isolée	1 groupe de 3 éoliennes et 1 isolée
	Impact sur la flore et les habitats	4 éoliennes sont situées sur des parcelles cultivées. E1 se localise dans une ancienne culture. Les stations de flore patrimoniale (Nielle des blés et bleuet) situées au nord de la ZIP devront être préservées lors de la création de l'accès vers E1 et de l'installation des raccordements électriques.	3 éoliennes sont situées sur des parcelles cultivées. E1 se localise dans une ancienne culture. Les stations de flore patrimoniale (Nielle des blés et bleuet) situées au nord de la ZIP devront être préservées lors de la création de l'accès vers E1 et de l'installation des raccordements électriques.	Les 4 éoliennes sont situées sur des parcelles cultivées. Les stations de flore patrimoniale (Nielle des blés et bleuet) situées au nord de la ZIP devront être préservées lors de la création de l'accès vers E1 et de l'installation des raccordements électriques.	Les 4 éoliennes sont situées sur des parcelles cultivées. Les stations de flore patrimoniale (Nielle des blés et bleuet) situées au nord de la ZIP devront être préservées lors de la création de l'accès vers E1 et de l'installation des raccordements électriques.
	Impact sur les zones humides	-	-	-	-
Milieu naturel	Risque d'effet barrière sur la migration de l'avifaune	Emprise d'environ 1,1 km (distances aux mûts et non en bout de pale) sur le couloir de migration principal	Emprise d'environ 1 km (distances aux mûts et non en bout de pale) sur le couloir de migration principal	Emprise d'environ 0,8 km (distances aux mûts et non en bout de pale) sur le couloir de migration principal	Emprise d'environ 0,8 km (distances aux mûts et non en bout de pale) sur le couloir de migration principal
	Impact pressenti sur les chiroptères	Aucune éolienne située à plus de 200 m d'une lisière arborée (distance au mât), 2 sont à moins de 100 m. E1 est située à 54 m (distance au mât) d'une petite haie d'une vingtaine de mètres de long et à 69 m d'une chânaie thermophile. Des échanges d'individus sont prévisibles entre les boisements entourant l'éolienne.	Aucune éolienne située à plus de 200 m d'une lisière arborée (distance au mât), 3 sont à moins de 100 m. E3 est située à 60 m d'une chânaie thermophile. E4 à 58 m d'une Peuplier. E1 est située à 54 m (distance au mât) d'une petite haie d'une vingtaine de mètres de long et à 69 m d'une chânaie thermophile. Des échanges d'individus sont prévisibles entre les boisements entourant l'éolienne.	Aucune éolienne située à plus de 200m d'une lisière arborée (distance au mât), 1 est à moins de 100 m. E1 est située à 22 m (distance au mât) d'une petite haie d'une vingtaine de mètres de long (désconnectée et peu dense) et à 81 m d'une chânaie thermophile. Des échanges d'individus sont prévisibles entre les boisements entourant l'éolienne.	Aucune éolienne située à plus de 200m d'une lisière arborée (distance au mât), 1 est à moins de 100 m. E1 est située à 22 m (distance au mât) d'une petite haie d'une vingtaine de mètres de long (désconnectée et peu dense) et à 81 m d'une chânaie thermophile. Des échanges d'individus sont prévisibles entre les boisements entourant l'éolienne.
	Distance au ruisseau du Sentinet (habitat favorable et corridor pour la petite faune terrestre, zone de chasse pour les chiroptères)	2 éoliennes localisées dans la partie « est » de la ZIP (E3 étant particulièrement proche du ruisseau)	2 éoliennes localisées dans la partie « est » de la ZIP (E4 étant particulièrement proche du ruisseau)	1 seule éolienne localisée dans la partie « est » de la ZIP, à une centaine de mètres du ruisseau	1 seule éolienne localisée dans la partie « est » de la ZIP, à une centaine de mètres du ruisseau

Légende :

Contrainte réhibitoire
 Contrainte forte
 Contrainte modérée
 Contrainte faible à modérée
 Contrainte faible

1 - les variantes ont des « *contraintes* » différentes alors que l'impact est pratiquement identique. La seule différence est que dans les variantes 3 et 4 par rapport à la 2 est qu'une des éoliennes se situe sur une ancienne culture dans la variante 2, alors que dans les variantes 3 et 4 elle est sur une parcelle cultivée.

Dans les variantes 3 et 4, la contrainte est en fait légèrement supérieure de ce fait puisque l'artificialisation des sols impacte une zone cultivable et cultivée.

La contrainte identifiée pour les variantes 3 et 4 est donc erronée.

2 - La contrainte « *modérée* » identifiée pour les variantes 3 et 4 est totalement arbitraire et fantaisiste puisque Aucune éolienne ne se situe à plus de 200m d'une lisière arborée (comme pour les variantes 1 et 2). La contrainte serait même supérieure pour les variantes 3 et 4 par rapport aux 1 et 2 puisque E1 se situe à 22m d'une haie (les pales surplombant la haie) contre 54m pour les variantes 1 et 2 identifiées en « *contrainte forte* ». « *Des échanges d'individus (chiroptères) sont prévisibles entre les boisements entourant l'éolienne* » est mentionné pour les 4 variantes.

En conséquence, au vu de ces éléments, la contrainte pour les variantes 3 et 4 doit être réévaluée à « FORTE ».

Cette prétendue étude de différentes variantes paraît très peu crédible puisque :

La mairie de Cernay a donné pour consigne au promoteur lors de l'étude :

- 1- de se limiter à 4 éoliennes (donc la variante 1 n'avait pas lieu d'être prétendument étudiée, donc présentée).
- 2- De se limiter à des éoliennes de 150m et non 180m (donc la variante 3 n'avait pas lieu d'être prétendument étudiée, donc présentée).

D'autre part la variante 2 est totalement irréaliste puisque E4 est positionné à moins de 50m du ruisseau « Le Sentinet » (avec survol des pales sur ce ruisseau) et en zone humide pré identifiée.

Cette variante n'avait donc pas lieu d'être prétendument étudiée puisque fantaisiste.

La « variante 4 » est bien la seule étudiée, conditionnée par les maîtrises foncières. De cette variante, les impacts résiduels souhaités ont été argumentés et classés par catégorie à un niveau

« satisfaisant », puis 3 autres variantes ont été présentées avec des impacts supérieurs pour prétendre à un choix de la variante 4 comme la moins impactante.

En conséquence, cette présentation de « variantes » est totalement fantaisiste puisque aucune de ces trois autres variantes n'était réaliste.

En raison de cette étude aux présentations de variantes fantaisistes, merci de rendre un avis défavorable.